



SPECIAL

Evénement du 13 Janvier 2020

Le Lundi 13 janvier, devait se tenir le procès des 7 militants anti-chlordécone. Le « Comité 13 janvier 2020 » constitué de plus d'une vingtaine d'organisations politiques et d'associations, ainsi que de personnalités diverses, avait appelé à une manifestation de soutien. Dès midi, des Martiniquais et Martiniquaises ont commencé à se regrouper à la Maison des syndicats et les manifestants se sont dirigés vers le « Palais de Justice », pour y parvenir à 14 heures, où devait débiter le procès.



- C'est là qu'a eu lieu la première provocation :
le viol de la loi garantissant l'accès public au tribunal.

Un véhicule de Police bloquait l'entrée. La cour intérieure était complètement occupée par les policiers. Les manifestants ont fait pression à l'entrée et, immédiatement, une pluie de gaz lacrymogène s'est abattue sur eux. Même

l'intérieur du Palais a été complètement envahi par les gaz. Avocats, témoins, personnes âgées, qui étaient venus assister à l'audience suffoquaient sous un épais brouillard.



- **Ceux qui avaient pu entrer dans le tribunal ont constaté alors que la petite salle prévue n'était même pas totalement occupée.**

Les avocats ont interpellé les magistrats sur le fait que la loi n'était pas respectée. Après discussion, le juge accepte qu'un avocat aille chercher les prévenus qui étaient derrière les grilles du Palais et qu'un nombre raisonnable de personnes puisse pénétrer dans l'enceinte. La police refuse de s'exécuter. Nouvelle salve de gaz lacrymogènes ; des avocats sont gazés ! De retour dans la salle, l'avocat « missionné » en rend compte au tribunal. Une audience commence, malgré tout, et les avocats plaident le renvoi sur la base de deux argumentations : la situation liée à la grève du barreau et

l'absence de sérénité provoquée par le non-respect de la publicité des débats.



- **Deuxième provocation : Grenades lacrymogènes et de désencerclement, tirs de LDB visent la foule à l'extérieur, sans aucun discernement. (Forces de l'ordre, balle LDB, lacrymogène, autre victime)**



Des passants, des élèves sortant de l'école, sont touchés. Deux personnes ont été touchées à la tête. Quelques personnes lancent des pierres et renvoient les bombes lacrymogènes sur les policiers en blessant trois.

Les réseaux sociaux répercutant les événements, on voit la foule grossir à vue d'œil.



(NDR : jusqu'au moment où nous rédigeons cet article).

Vers 16 heures se sont des milliers de compatriotes de tous âges, qui occupent tout le boulevard. Les échanges de projectiles se poursuivent autour du Palais, jusqu'à la tombée de la nuit. Les manifestants se dispersent en grande partie, mais quelques uns restent sur le terrain et la tension persiste une bonne partie de la nuit.

A noter qu'un tir policier en direction de la station service se trouvant en face du Palais a déclenché un incendie qui heureusement a été maîtrisé.

Satisfait, le Préfet Français en Martinique a salué le « professionnalisme » des forces de l'ordre colonial !



- **La lutte ne fait que commencer !**

A l'intérieur du tribunal, la séance s'est poursuivie pendant qu'on entendait les détonations des tirs de la police à

l'extérieur. Après délibération, le juge a annoncé le report du procès au 3 juin 2020, et la main levée sur les mesures de

contrôle judiciaire qui pesaient sur trois des militants. Il se tiendra sur une journée et dans des conditions permettant la publicité des débats.

Ci-dessous, le communiqué publié par le Comité du 10 janvier 2020.

A noter que les compatriotes vivant en France avaient manifesté à Paris, le 12 janvier, en soutien aux 7 militants anti-chlordécone. Le peuple Guyanais a également, manifesté son soutien. (Nous y reviendrons.)

COMMUNIQUE DE PRESSE

Komité 13 Janvié 2020 / Fort de France, le 13 Janvier 2020

HALTE A LA PROVOCATION ET A LA REPRESSION POURSUIVEZ LES EMPOISONNEURS

LE PROCES DES JEUNES MILITANTS A ETE RENVOYE AU TROIS JUIN 2020 A 08H00 ET LES CONTROLES JUDICIAIRES ONT ETE LEVES.

C'est une première victoire contre le mensonge, l'injustice et l'iniquité.

Le **Komité 13 janvié 2020** qui avait appelé à soutenir les jeunes militants anti-chlordécone poursuivis par la justice française, se réjouit de la mobilisation mais constate que l'audience n'a pu se tenir normalement du fait du procureur.

Le **Komité 13 janvié 2020** dénonce le blocage de l'entrée du palais de justice dès 13 heures en vue d'empêcher l'entrée de la majorité des manifestants venus apporter leur soutien aux militants.

La concentration des forces de répression (police et gendarmerie) présente dans le palais de justice démontre la programmation de l'usage de la violence contre la jeunesse martiniquaise en lutte. Cette provocation du Procureur et de la justice coloniale démontre une fois encore qu'ils sont les serviteurs de la caste béké et des empoisonneurs et leur refus d'un vrai débat sur l'empoisonnement de notre pays.

Le **Komité 13 janvié 2020** condamne énergiquement l'usage de la répression contre les manifestants venus soutenir les militants poursuivis.

NOUS N'ADMETTONS PAS QUE L'ETAT FRANÇAIS SE PERMETTE D'AGRESSER DES MANIFESTANTS PACIFIQUES.

NOUS RAPPELONS CETTE PHRASE DU HEROS DELGRES : « LA RESISTANCE A L'OPPRESSION EST UN DROIT NATUREL »

LE KOMITE 13 Janvié 2020 APPELLE LES MARTINIQUAISES ET MARTINIQUAIS A MAINTENIR LA MOBILISATION ET LEUR VIGILANCE CONTRE LA REPRESSION COLONIALE

ANSANM ANSANM, POU LÉTA KOLONIAL PA MENYEN MILITAN MATINIK !